



54^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 Dialogue interactif avec le Groupe de travail sur les disparitions forcées

Intervention du Luxembourg

19 septembre 2023

Madame la Vice-Présidente,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Le Luxembourg remercie le groupe de travail pour la présentation de son rapport et pour son travail important. Nous exprimons notre profonde inquiétude des 1103 nouveaux cas de disparitions forcées dans la période rapportée et sur l'impunité généralisée des responsables de ces disparitions forcées. Nous soutenons pleinement le mandat du groupe de travail et appelons tous les États à coopérer pleinement avec ce dernier.

Ma délégation aimerait aussi rappeler qu'aucune circonstance, ne peut justifier les disparitions forcées, que toute personne privée de liberté doit être gardée dans des lieux de détention officiellement reconnus et que le droit à un recours judiciaire rapide et efficace doit être garanti. Il est inacceptable que les familles des personnes disparues et les organisations de soutien à ces familles n'aient pas accès à ces droits de recours et sont victimes d'actes d'intimidation et des représailles.

Mesdames les membres du groupe de travail,

Dans votre rapport vous dénoncez les coupures de connexion ciblées, les programmes de logiciel espion, la surveillance de masse ciblée, les cyberattaques et les usines à trolls pour réprimer la dissidence et s'attaquer aux défenseurs et défenseuses des droits humains ainsi qu'aux proches des personnes disparues. Quels sont les outils concrets que nous pouvons promouvoir pour soutenir et les personnes touchées par cette utilisation inquiétante des nouvelles technologies et pour leur permettre de mieux défendre leurs droits ?

Je vous remercie.

(239 mots)